

LE POLE SOCIAL VOUS PROPOSE :

# Accueillez un stagiaire

VOUS VOUS POSEZ LES  
QUESTIONS SUIVANTES :

- Qu'est-ce qu'un stagiaire ?
- Mon salarié est absent, puis-je le remplacer par un stagiaire ?
- Je viens de créer mon entreprise, puis-je recruter un stagiaire ?
- Combien me coûterait l'accueil d'un stagiaire ?
- Pourquoi faire appel à un stagiaire ?

LES CARACTERISTIQUES DU  
STAGE EN ENTREPRISE

Il s'agit d'une période de mise en situation professionnelle, au cours de laquelle le stagiaire pourra acquérir des connaissances et compétences spécifiques liées à sa formation et à votre métier.

Ce stage professionnalisant, d'une durée pouvant aller jusqu'à 6 mois, vous permet également de constituer un véritable vivier de candidats pour vos futurs recrutements.

A noter que le stagiaire est d'abord un étudiant. Il ne peut donc, en aucun cas, répondre à un besoin de personnel, temporaire ou définitif. S'il n'est pas interdit d'accueillir un stagiaire en l'absence d'autres salariés dans l'entreprise, il convient de rester vigilant quant à l'objectif du stage, qui ne doit donc pas pourvoir à un poste vacant.

LA GESTION DES STAGIAIRES

- Le stagiaire bénéficie :
- Obligatoirement d'une convention de stage,
  - D'une gratification, obligatoire ou non selon la durée du stage,
  - D'un suivi administratif (registre des stagiaires,...)
  - D'avantages tels que les titres restaurant, frais de transport...

LES AVANTAGES A RECRUTER  
DES STAGIAIRES

La gratification des stagiaires est facultative pour les stages inférieurs à 2 mois, obligatoire pour les stages supérieurs à 2 mois consécutifs ou non, au cours d'une même année scolaire ou universitaire.

Qu'elle soit obligatoire ou non, cette gratification est exonérée de cotisations sociales dans la limite de 3,60 € par heure de travail effectif. Si la gratification ne dépasse pas ce seuil de franchise, le coût reste limité (en moyenne) à 554,40 € par mois. A noter que ce seuil constitue également le montant minimal à verser pour les stages supérieurs à 2 mois.

Par ailleurs, dans une certaine limite, vous pouvez déduire des frais de stage de votre taxe d'apprentissage.

L'accueil d'un stagiaire en entreprise nécessite de maîtriser certaines règles. Nous contacter pour vous accompagner, c'est :

- Etablir les bulletins de salaire en cas de versement, même en dessous des seuils, d'une gratification, pour répondre aux déclarations obligatoires,
- Vous tranquilliser sur les obligations formelles liées aux stages.

LES POINTS FORTS DU  
CABINET :

- Un accompagnement adapté à vos spécificités et vous faire bénéficier des aides et avantages,
- Une offre en conformité avec les évolutions réglementaires,
- La tranquillité d'une prestation externalisée.

DES ENGAGEMENTS  
PROFESSIONNELS :

- Une lettre de mission contractuelle qui définit notre intervention,
- Une indépendance et éthique garanties, conformément au Code de déontologie de notre profession,

UNE MAITRISE DES  
RISQUES :

- Diverses jurisprudences ont reconnu la qualité de salarié à des stagiaires mal gérés par les entreprises,
- L'administration peut aussi, en cas de non-respect des obligations, vous sanctionner d'une amende pouvant aller jusqu'à 2 000 € (4 000 € en cas de récidive)